

Réunion du Conseil Communal du 08 décembre 2021

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 06.10.2021 et du 20.10.2021.
2. Présentation du calendrier des séances du conseil communal pour l'année 2022.
3. Présentation du projet de budget rectifié 2021 et du projet de budget prévisionnel 2022.
4. Approbation d'une convention avec le SICONA.
5. Confirmation des règlements temporaires de circulation.
6. Approbation d'un acte notarié.
7. Approbation du budget de l'Office social pour l'année 2022.
8. Décision dans le cadre de l'exercice d'un droit de préemption.
9. Nominations et démissions au sein des commissions locales.
10. Urbanisme : Décision portant sur un lotissement de terrain.
11. Approbation d'un compromis de vente.
12. Divers
13. Affaires de personnel (huis clos) :
 - a. Décision portant sur un changement de groupe

Présences :

Bourgmestre Nicolas Pundel (CSV), par visioconférence ; Premier échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) ; Second échevin Jean Claude Roob (LSAP). Conseillers : Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng) ; Martine Dieschburg-Nickels (DP), par visioconférence ; Victoria El Khoury (LSAP) ; Marc Fischer (DP) ; Laurent Glesener (DP) ; François Gleis (CSV) ; Léandre Kandel (DP) ; Paul Klensch (LSAP), Claire Remmy (déi Gréng), par visioconférence. Absence excusée : Jean-Marie Durrer (CSV), Marc Fischer (DP) ne peut pas assister à une partie de la réunion.

Secrétaire communal : Christian Muller

1 Approbation des procès-verbaux des séances du 06.10.2021 et du 20.10.2021

Le conseil est appelé à approuver les procès-verbaux des séances du 06.10.2021 et du 20.10.2021. Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) répond à une question de la conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) à propos du procès-verbal du 20.10.21.

Les procès-verbaux sont approuvés sans autre observation.

2 Présentation du calendrier des séances du conseil communal pour l'année 2022

Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) donne quelques détails sur le calendrier des séances du conseil communal pour l'année 2022.

3 Présentation du projet de budget rectifié 2021 et du projet de budget prévisionnel 2022

Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) entame la présentation du projet de budget rectifié 2021 et du projet de budget prévisionnel 2022. Au niveau du budget rectifié 2021, les revenus provenant de l'impôt foncier se chiffrent à 1.038.171 euros. Pour 2022, ces mêmes revenus sont estimés à 1.100.000 euros. Les revenus provenant de l'impôt commercial ont surpassé les estimations avec 5.143.491 euros et le même montant est prévu pour 2022. Le total des deux impôts atteint donc 6.181.661 euros. Pour 2022, cette somme est estimée à 6.243.491 euros.

Les revenus provenant du fonds de dotation globale des communes (FDGC) se chiffrent à 29.817.021 euros pour le budget rectifié 2021. Les estimations pour 2022 se situent à 30.978.723 euros. Le total des deux impôts et de la dotation s'élève donc à 35.998.684 euros pour 2021, soit largement au-dessus des 33.445.905 euros prévus. La même somme est estimée à 37.222.214 euros pour le budget 2022. Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) se félicite que ces revenus soient restés au-dessus des estimations et qu'ils n'aient pas été impactés par la crise due à la pandémie. Cette somme est augmentée d'un dernier versement dans le cadre du pacte logement 1.0 à hauteur de 850.941 euros. La somme des revenus principaux du budget rectifié 2021 s'élève donc à 36.849.625 euros au lieu des 34.296.846 euros initialement prévus. Cette même somme devrait atteindre 37.222.214 euros en 2022.

En y ajoutant tous les autres revenus générés par la commune, le grand total des revenus ordinaires en 2021 s'élève à 43.044.903 euros au lieu des 40.324.676 euros prévus, soit 2.061.040 euros de plus que l'estimation initiale. Une augmentation supplémentaire de 1.199.170 euros est prévue pour le budget prévisionnel 2022, dont le grand total devrait atteindre 44.244.073 euros.

Le bourgmestre détaille ensuite les principales dépenses ordinaires en commençant par les participations aux budgets des syndicats intercommunaux. La part pour le Centre de Natation Intercommunal « Les Thermes », initialement prévue à 1.695.500 euros a été dépassée en 2021 pour atteindre 2.401.500 euros. Selon Nicolas Pundel, ce serait dû aux pertes en raison de la crise, mais aussi à des travaux de réparation nécessaires. Pour 2022, les dépenses prévues s'élèvent à 1.546.000 euros. Le bourgmestre souligne que cette prévision se base sur l'espoir que les revenus se normalisent au cours de l'année après une sortie de crise.

En 2021, les dépenses pour le Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI) correspondent exactement aux 310.380 euros initialement prévus. Cette somme devrait atteindre 349.180 euros en 2022. Pour le Syndicat des Eaux du Centre (SEC), les dépenses pour 2021 et 2022 sont identiques et s'élèvent à 700.000 euros pour l'acquisition de l'eau potable auprès du SEBES. Pour le Syndicat intercommunal du Centre pour la conservation de la nature (SICONA), les dépenses en 2021 correspondent aux 98.188 euros initialement prévus. Ce poste de dépenses augmente en 2022 pour atteindre 160.264 euros. Le bourgmestre explique que cette augmentation est due au fait que l'État a modifié son système de rémunération. La commune devra ainsi avancer ces dépenses pour se faire rembourser plus tard.

Les dépenses pour le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets SIDOR correspondent exactement aux prévisions pour 2021 avec 280.000 euros. Cette somme restera inchangée pour 2022. Les dépenses pour le syndicat intercommunal à vocation multiple SYVICOL pour l'année 2021 correspondent également au montant prévu de 14.832 euros. Le montant prévu pour 2022 atteindra 20.498 euros. Le montant prévu pour le Syndicat de communes ayant pour objet la construction, l'entretien et l'exploitation d'un crématorium sur base intercommunale (SICEC) s'élève à 1.235 euros au lieu des 900 euros prévus en 2021. La même somme est prévue pour 2022.

Nicolas Pundel détaille ensuite les autres dépenses ordinaires de la commune. Le poste de dépenses pour les organes politiques correspond exactement aux 100.999 euros prévus pour 2021. Une légère augmentation à 102.561 euros est prévue en 2022. Les commissions consultatives ont coûté 65.000 euros en 2021, la même somme est prévue pour 2022. Avec 127.000 euros, le poste de dépenses pour honoraires juridiques n'a pas atteint les 185.741 euros prévus en 2021. En 2022, 132.000 euros seront prévus. Les honoraires pour le délégué à la protection des données et le contrôle de conformité RGPD s'élèvent à 12.300 euros en 2021, la même somme est prévue pour 2022. La commune prévoit 10.000 euros au budget 2022 pour l'analyse structurelle et l'audit de l'administration communale.

Les dépenses pour assurances sur biens et responsabilité civile ont atteint 88.000 euros en 2021, et restent ainsi en-dessous des 101.000 euros prévus initialement. Pour 2022, 95.000 euros sont prévus pour ce poste. La somme de 173.000 euros prévue pour frais postaux et télécoms a été entièrement utilisée en 2021, le même montant est prévu pour l'année

prochaine. Les frais pour équipements informatiques, logiciels et copieurs se chiffrent à 376.800 euros au lieu des 429.927 euros prévus. Ce poste est provisoirement fixé à 384.950 euros en 2022. La somme de 44.500 euros prévue pour le réseau sans fil « Hot City » a été entièrement utilisée en 2021 et sera augmentée à 50.500 euros en 2022. Le site web de la commune aura coûté 47.000 euros en 2021, les frais s'élèveront à 60.000 euros en 2022, en raison d'une mise à jour technique. Les 25.000 euros prévus en 2021 pour des annonces dans les journaux ont été intégralement utilisés, la même somme est prévue pour l'année prochaine. Sur les dépenses prévues pour l'acquisition de panneaux d'annonce digitaux, 75.000 euros sur 100.000 euros ont été dépensés en 2021. En 2022, 75.000 euros sont également prévus pour ce poste. Le bourgmestre explique que deux panneaux ont été commandés pour être installés près de la maison communale. Deux autres panneaux prévus pour la route d'Arlon ne sont pas encore commandés, car il faut attendre une permission de l'administration des Ponts & Chaussées. Sur le budget de 142.000 euros prévu pour l'information au public, seulement 70.000 euros ont été dépensés en 2021. Ce poste est fixé provisoirement à 170.000 euros pour 2022. Le réseau social communal « Hoplr » a coûté 9.000 euros en 2021, le même montant est prévu pour l'année prochaine.

Le budget 2021 pour le service des agents municipaux a été légèrement dépassé en 2021, avec une dépense de 485.098 euros au lieu des 483.704 euros prévus. En 2022, ce poste est provisoirement fixé à 492.835 euros. Le bourgmestre explique que l'un des quatre agents vient de démissionner. La commune attend la nouvelle loi sur les compétences des agents municipaux avant d'engager un remplaçant. Les revenus du service ont connu une légère baisse par rapport aux prévisions, atteignant 144.600 au lieu de 156.300 euros.

Le service d'incendie et de secours, pour lequel 413.665 euros étaient prévus en 2021, a finalement coûté 421.084 euros. Ce poste augmente à 516.940 euros en 2022. La recette de 27.813 euros correspond au loyer du bâtiment CGDIS appartenant à la commune.

Le bourgmestre Nicolas Pundel détaille ensuite les dépenses pour la protection sociale. Avec 209.075 euros, l'office social a légèrement dépassé les 200.520 euros prévus en 2021. Pour 2022, ce poste augmente à 210.475 euros. Le bourgmestre estime qu'il s'agit d'un budget comparativement faible au vu de l'excellent travail accompli par l'office social. L'aide à la vie chère se chiffre à 92.000 euros en 2021, pour atteindre 100.000 euros en 2022. Le bourgmestre explique que la commune a décidé d'augmenter sa part dans cette aide de 25 à 30 % en raison de la crise, ce qui explique l'augmentation. La subvention loyer a coûté 80.000 euros en 2021, la même somme est prévue pour l'année prochaine. Les dépenses pour le Centre d'Initiative et de Gestion Locale (CIGL) passent de 100.000 euros en 2021 à 200.000 euros en 2022. Le plan communal handicap n'a disposé d'aucun budget en 2021, mais une somme de 25.000 euros est prévue pour 2022. Un article concerne les aides étatiques du fonds pour l'emploi à hauteur de 20.356 euros en 2021, ainsi que de la même somme pour 2022. Les dépenses pour dons aux ONG, associations et subventions humanitaires, qui se chiffraient à 75.000 euros en 2021, sont ramenées à 50.000 euros en 2022. Les dépenses pour les actions en faveur de l'intégration ont coûté 333.974 euros au

lieu des 402.974 euros prévus en 2021. Pour l'année 2022, ce poste passe à 403.845 euros. Le bourgmestre rappelle que la commune a créé sa charte de l'intégration cette année et que de nombreux projets sont en cours.

Au niveau des dépenses ordinaires pour la jeunesse, le poste relatif aux crèches et garderies « Pescher » et « Wibbelde wapp » s'élève à 748.851 euros en 2021, dont 675.750 euros ont été dépensés. Ce poste passe à 822.437 euros pour l'année 2022. Le bourgmestre explique que les variations de ce poste sont dues aux frais de personnel. Pour la maison relais, 2.356.700 euros ont été dépensés sur les 2.387.900 euros prévus en 2021. Ce poste passe à 2.429.000 euros pour l'année 2022. Les recettes ordinaires de la maison relais s'élèvent à 1.024.000 dans le budget rectifié 2021, pour passer à 1.027.800 dans le budget prévisionnel 2022. Les dépenses pour le service jeunesse et la Maison des Jeunes, initialement estimées à 172.830 se chiffrent à 134.330 en 2021. Ce poste passe à 200.430 euros en 2022. 175.000 euros sont prévus en 2022 pour les activités du nouveau responsable du service jeunesse Ben Boulanger. Pour les activités de vacances, 30.000 euros sur 40.000 euros ont été dépensés en 2021. Pour 2022, 40.000 euros sont également prévus. Les emplois étudiants ont coûté 46.000 euros en 2021, la même somme est prévue pour 2022. Le poste à hauteur de 110.000 euros pour les primes de réussite scolaire a été intégralement utilisé en 2021, la même somme est prévue pour 2022.

Le bourgmestre Nicolas Pundel passe aux dépenses ordinaires pour seniors. Pour le plan communal senior, 25.000 euros étaient prévus en 2021, mais n'ont pas été utilisés. La même somme est prévue pour 2022 et le bourgmestre confirme qu'une commande a été passée au Centre d'Étude et de Formation Interculturelles et Sociales asbl (CEFIS) afin d'élaborer une étude démographique de la population concernée. Cette étude servira de base au plan. Les dépenses pour le club senior se chiffrent à 276.000 euros dans le budget rectifié 2021, 273.000 euros sont prévus pour 2022. Le bourgmestre se réjouit du fait que le club senior ait pu reprendre ses activités en dépit de la pandémie, et indique qu'une nouvelle collaboratrice a été engagée pour le club. Il souligne aussi que le club génère des recettes couvrant une grande partie des dépenses. Le lancement du projet « Super Senior » a coûté 17.380 euros en 2021, les frais prévus pour le fonctionnement en 2022 s'élèvent à 9.000 euros en 2022. Le bourgmestre indique qu'il annoncera prochainement le nombre de participants au projet. Le Centre Riedgen a intégralement utilisé son budget de 313.666 euros en 2021, 397.000 euros sont prévus pour 2022. Le bourgmestre explique que la hausse de budget s'explique par l'augmentation des heures prestées par le personnel soignant, prestations devenues nécessaires en raison de la pandémie. 11.000 euros ont été prévus pour la fête de Noël pour les seniors, qui n'a finalement pas pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire. 12.000 euros sont prévus pour 2022, sous réserve que la situation sanitaire le permette. Le poste de budget pour le service « repas sur roues » reste identique en 2022 avec des dépenses de 142.850 euros, ainsi que des recettes de 78.000 euros. Le bourgmestre estime que la taxe correspondante devra être augmentée prochainement car les dépenses pour les services ont connu une hausse générale en raison de la pandémie.

Le bourgmestre détaille ensuite les dépenses ordinaires pour les sports et les associations. 40.500 euros sur les 44.700 euros prévus ont été dépensés en 2021 pour les activités de sports-loisirs. Le bourgmestre explique que ce poste passera à 71.700 euros en 2022 car ces activités ont connu un succès croissant pendant la pandémie. Pour cette raison, l'échevin Jean Claude Roob (LSAP) a augmenté le nombre d'activités offertes. 161.500 euros sur les 185.443 euros prévus ont été utilisés en 2021 pour l'entretien des terrains de sport, 185.500 euros sont prévus pour 2022. Le bourgmestre explique que la commune est en train de voir si cette dépense peut être réduite, vu que l'ancien terrain de football sera remplacé dans quatre ans. Les halls sportifs ont coûté 509.650 euros au lieu des 593.015 euros prévus en 2021. Ce poste est augmenté à 585.650 euros en 2022. Les recettes, qui correspondent à la subvention étatique pour infrastructures sportives, baissent de 409.400 à 223.900 euros en 2022. Les dépenses pour les subventions et l'encadrement des associations se chiffrent à 306.000 euros en 2021, la même somme est prévue pour 2022. Le bourgmestre annonce que la commission des finances a élaboré dans le passé une proposition pour une nouvelle clé de répartition des subventions. Cette nouvelle clé de répartition sera présentée prochainement au conseil. Le chalet des scouts a coûté 406.600 euros en 2021, principalement en raison des travaux de rénovation des espaces sanitaires et de la cuisine. En 2022, les frais repassent à leur niveau normal avec 36.600 euros.

Au niveau des dépenses ordinaires pour culture et événements, 110.000 euros sur les 150.000 euros prévus en 2021 pour la communication ont été utilisés. En 2022, 150.000 euros sont également prévus. Le bourgmestre explique que ce poste concerne les activités du service communication de la commune. Le poste de budget de 30.000 euros pour la kermesse, entièrement utilisé en 2021, reste inchangé en 2022. Sur les 25.000 euros prévus en 2021 pour l'événement « Stroossen wibbelt & Spill mat », seulement 8.600 euros ont été utilisés en 2021 car la formule a été modifiée à cause de la pandémie. Pour 2022, 20.000 euros sont prévus pour organiser un événement similaire. L'exposition « 100 Joer Lëtzebuenger Konscht » a coûté 87.000 euros. Le bourgmestre souligne que cette exposition constitue l'un des moments forts de la vie culturelle luxembourgeoise en ces temps de pandémie. Une autre grande manifestation culturelle sera planifiée en 2022 avec la biennale d'art contemporain de Strassen, pour laquelle 65.000 euros sont prévus. Le poste de budget pour le « Stroossefestival » à hauteur de 250.000 euros, a été utilisé intégralement. Le bourgmestre se félicite du fait que cet événement ait pu avoir lieu en dépit des restrictions sanitaires. Par contre, l'action « Kufika » et l'art à l'école n'ont pas pu avoir lieu à cause de la pandémie. Un poste de budget identique de 15.000 euros est prévu pour l'édition 2022. Le marché de Noël a coûté 125.000 euros au lieu des 100.000 euros prévus en 2021, les frais supplémentaires étant dus aux mesures sanitaires. 125.000 euros sont également prévus pour l'édition 2022. Le poste de budget à hauteur de 90.000 euros pour les fêtes publiques et concerts a été intégralement dépensé en 2021. En 2022, 120.000 euros sont prévus, la hausse étant également due à la pandémie. Le total des dépenses pour fêtes publiques a ainsi atteint 826.900 euros au lieu des 909.407 euros prévus en 2021. Ce montant total passe à 820.800 euros en 2022.

Nicolas Pundel passe ensuite aux dépenses ordinaires pour la nature, le climat et l'énergie. 286.468 euros sur les 343.200 euros prévus ont été dépensés en 2021 pour la sylviculture. 389.250 euros sont prévus pour 2022. Seulement 40.000 euros sur les 100.000 euros prévus pour des plantations ont été dépensés en 2021. 100.000 euros sont également prévus pour 2022. La centrale de cogénération a coûté 565.000 euros en 2021, la même somme étant prévue pour 2022. Les 75.000 euros prévus pour les primes écologiques pour l'électromobilité ont été utilisés intégralement en 2022, le même montant étant prévu pour l'année prochaine. Le bourgmestre indique que 120 demandes pour vélos électriques et 23 demandes pour voitures électriques ont été faites. 70.000 euros ont été utilisés pour l'élaboration d'un concept énergétique en 2021, le même montant étant prévu pour 2022. Seulement 5.000 euros ont été utilisés pour l'amélioration énergétique de bâtiments en 2021, au lieu des 100.000 euros prévus. Ce dernier montant est également prévu pour l'année prochaine.

Le bourgmestre détaille ensuite les dépenses ordinaires liées aux différents pactes auxquels la commune participe. Le Pacte Climat a coûté 30.000 euros en 2021, la même somme étant prévue en 2022. Le bourgmestre souligne que les dépenses pour ces pactes sont avancées par la commune, avant d'être remboursées par l'État. Le montant de ce transfert se chiffre à 150.000 euros en 2021 et en 2022. Les 15.000 euros prévus pour le « Klimateam » en 2021 n'ont pas été dépensés en dépit des nombreuses activités de l'équipe. Le même montant est prévu pour 2022. 30.000 euros sont prévus en 2022 pour le Pacte Climat ainsi que pour le Pacte Logement 2.0.

Au niveau des dépenses ordinaires pour places publiques et voiries, les 543.000 euros prévus pour les aires de jeu, le mobilier urbain et les équipements vélo ont entièrement été dépensés en 2021. Ce poste de budget reste au même niveau en 2022. 70.000 euros ont été dépensés en 2021 pour les honoraires pour des études de mobilité, ce montant restant identique en 2022. Sur les 351.400 euros prévus pour l'entretien des voiries, seulement 191.400 euros ont été dépensés en 2021. Pour 2022, 351.400 euros sont également prévus. 290.100 euros sur les 346.100 euros prévus pour l'entretien des parcs ont été dépensés en 2021, 390.100 euros sont prévus pour l'année prochaine. Le cimetière communal a coûté 144.635 euros au lieu des 407.300 euros prévus en 2021. La différence s'explique par des travaux qui n'ont pas pu être réalisés en raison de la pandémie. 307.635 euros sont donc prévus pour 2022. L'éclairage public a coûté 255.000 euros au lieu des 310.000 euros initialement prévus en 2021. Le même montant initial de 310.000 euros est prévu pour 2022.

Le bourgmestre passe ensuite aux dépenses pour le service technique. En 2021, 143.691 euros ont été dépensés pour l'acquisition de véhicules. Ce montant passe à 140.000 euros en 2022. Le bourgmestre souligne que la commune essaie autant que possible de remplacer les vieux véhicules par des véhicules électriques. 37.000 euros ont été dépensés pour le carburant, 80.000 euros pour l'entretien et les réparations de véhicules, et 22.000 euros pour les assurances. Tous ces postes restent au même niveau en 2022. Une aide externe pour le service, aide apportée par le bureau Luxconsult, a coûté 100.000 euros en 2021, ce

même poste étant fixé à 130.000 euros pour 2022. La commune a aussi déboursé 30.000 de 40.000 euros prévus en 2021 pour les frais d'architecte et d'urbaniste. En 2022, ce poste est évalué à 60.000 euros. Le logiciel « Trigis » utilisé par le service technique coûte 51.000 euros chaque année. 40.000 euros ont été dépensés pour des formations en 2021. Ce montant passe à 35.100 euros en 2022.

Au niveau des dépenses ordinaires pour la gestion des déchets, le bourgmestre explique que les montants existants de 2021 sont repris pour 2022. Il annonce qu'un nouveau règlement sur les taxes « déchets » sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil. La collecte des poubelles a coûté 660.500 euros. Les recettes provenant de la taxe « déchets » se chiffrent à 788.000 euros. L'acquisition de nouvelles poubelles a coûté 100.000 euros en 2021. Ce montant passe à 200.000 euros en 2022, car une nouvelle poubelle pour verre sera introduite. La participation à la centrale de biogaz « Naturgas Kielen » s'élève à 60.100 euros et celle pour l'incinérateur Sidor à 280.000 euros. Le coût total de la gestion des déchets s'élève donc à 1.280.000 euros en 2021 et à 1.360.000 euros en 2022.

Au niveau des dépenses pour l'entretien du réseau des eaux usées, 65.000 euros sur les 140.000 euros prévus pour 2021 ont été utilisés. 140.000 euros sont également prévus pour 2022. Les frais pour le traitement des eaux usées au STEP Luxembourg s'élèvent à 1.200.000 euros en 2021 et à 700.000 euros en 2022. Le total des dépenses ordinaires pour le traitement des eaux usées se chiffre donc à 949.840 euros en 2022, les recettes ordinaires à 1.100.200 euros. L'entretien du bassin et du réseau d'eau potable coûtera 409.500 euros en 2022 et les frais pour l'achat d'eau potable chez SEBES 850.000 euros. Le total des dépenses ordinaires pour l'eau potable s'élève donc à 1.107.500 euros pour l'année 2022, les recettes ordinaires à 1.008.500 euros.

Le bourgmestre passe ensuite aux dépenses pour les logements communaux et le centre médical. Pour les logements au prix du marché, 120.600 euros ont été dépensés en 2021. Pour 2022, ce poste sera doté de 106.600 euros. Les logements à prix réduit ont coûté 307.717 euros en 2021, un montant de 331.717 étant prévu pour 2022. Le bourgmestre explique que ces frais sont principalement dus à des travaux d'entretien. Le centre médical a coûté 67.100 euros en 2021, 106.600 euros sont prévus pour l'année prochaine. Les frais pour la gérance technique s'élèvent à 50.000 euros en 2022.

Au niveau des dépenses pour les transports, les frais pour la participation au réseau CFL Flex passent de 32.656 euros en 2021 à 46.000 euros en 2022, en raison de l'extension de l'offre Flex avec des véhicules supplémentaires. Le réseau de vélos de location « Vel'OH » a coûté 70.000 euros en 2021, 200.000 euros sont prévus pour 2022, également en raison de l'extension du réseau. 100.000 euros sont prévus pour les arrêts de bus, aussi bien en 2021 qu'en 2022. Le poste de budget pour bornes de recharge électriques à hauteur de 27.000 euros n'a pas été utilisé en 2021, la même somme est donc prévue pour 2022. 90.000 euros sur les 100.000 euros prévus pour le bus électrique de la commune ont été dépensés en 2021, 90.000 euros sont également prévus pour 2022. Le montant pour la participation aux

réseaux « Late night », « Night Rider » et « Rollibus » reste inchangé à 22.000 euros en 2022. Le poste de budget pour les trois bus du transport scolaire est également maintenu à 310.000 euros.

Nicolas Pundel donne ensuite des détails sur les dépenses ordinaires pour les bâtiments communaux. 51.600 euros sont prévus en 2022 pour des travaux de rénovation mineurs dans la brasserie « Lion d'Or ». Des travaux plus conséquents sont prévus au Centre Barblé et le poste de budget correspondant est fixé à 538.600 euros en 2022. Les bâtiments de l'œuvre paroissiale coûteront 19.700 euros en 2022. Pour l'église, 100.000 euros sont prévus pour des travaux de peinture à l'intérieur. Les frais pour la mise en conformité et la mise en sécurité des bâtiments communaux s'élèvent à 600.000 euros et à 400.000 euros pour l'année 2022.

En ce qui concerne l'enseignement, l'entretien des bâtiments scolaires coûtera 306.000, 375.000 et 210.100 euros, pour l'éducation précoce, l'éducation préscolaire et l'éducation primaire, respectivement. 621.600 euros sont prévus pour le matériel didactique et les frais de fonctionnement. Le projet UNESCO scolaire disposera de 30.000 euros en 2022. Les 20.000 euros mis à la disposition du « Klimateam » n'ont pas été utilisés en 2021, puisque l'État a entièrement financé une exposition sur l'anti-gaspillage. Pour les classes de neige à Steinach, un montant identique aux années précédentes de 40.000 euros est prévu pour 2022. Les dépenses ordinaires totales pour l'enseignement s'élèvent donc à 1.879.895 euros au budget rectifié 2021, et à 2.113.077 euros au budget prévisionnel 2022.

Les dépenses pour l'enseignement musical dans le cadre de la « Museksschoul am Westen » s'élèvent à 510.000 euros en 2021 et à 599.669 euros en 2022. Le bourgmestre explique que les recettes correspondantes représentent entre 30 et 40 % des frais. Les cours du soir sont dotés de 210.000 euros en 2022.

Le bourgmestre conclut la présentation des dépenses ordinaires avec le fonds de réserve qui a été pourvu de 3.867.474 euros en 2021.

Parmi les recettes extraordinaires, le bourgmestre mentionne les 850.941 euros du Pacte Logement 1.0 en 2021, ainsi que des subventions étatiques de 530.500 euros pour le hall de karaté et 2.079.500 euros pour la rénovation du hall omnisports.

Nicolas Pundel passe ensuite aux dépenses extraordinaires pour projets. 100.000 euros sont prévus en 2022 pour le développement du projet d'aménagement « Stroossen 2030 ». Le bourgmestre explique qu'il s'agit de frais pour travaux d'études exécutés par le bureau Luxplan. 400.000 euros sont prévus en 2022 pour l'aménagement de la mairie. Le bourgmestre explique que des travaux de transformation et d'agrandissement seront effectués et que le projet sera bientôt présenté au Conseil communal. 300.000 euros sont également prévus en 2022 pour des travaux de rénovation au centre Riedgen. Un crédit de démarrage à hauteur de 100.000 euros pour l'élaboration d'un projet de construction du nouveau centre intégré pour personnes âgées (CIPA) est également disponible en 2022. Des

montants de 150.000 euros et de 120.000 euros sont prévus en 2022 pour la nouvelle maison relais, respectivement la nouvelle école. Nicolas Pundel explique que la commune est en train de chercher un architecte et que les discussions sur ces projets pourront commencer bientôt.

500.000 euros sont prévus en 2022 pour la transformation de la maison Feltgen en Maison des Jeunes. 150.000 euros sont également prévus pour la transformation de la maison Kohnen qui devra accueillir la maison solidaire de la commune. 808.500 euros sont prévus en 2022 pour le projet de la nouvelle station de pompage à Helfent, projet qui a été présenté lors de la dernière réunion du Conseil communal. 650.000 euros sont également prévus pour l'extension de la station d'épuration à Beggen. 200.000 euros sont prévus pour l'installation de panneaux solaires. Le bourgmestre explique que ce dernier projet n'a pas pu être réalisé en 2021 et qu'il est donc reporté à l'année prochaine. L'installation de panneaux solaires est prévue sur la nouvelle école. D'autres endroits sont également à l'étude.

Le poste budgétaire relatif à la mise en souterrain de la ligne à haute tension Sotel n'a pas été utilisé en 2021, le même montant est prévu pour 2022. Le bourgmestre explique que la commune attend toujours la vente du terrain. 500.000 euros sont prévus en 2022 pour le projet des « tiny houses ». Le bourgmestre est confiant dans le fait que la commune trouvera bientôt un terrain afin de réaliser ce projet. 269.992 euros ont été dépensés en 2021 pour la construction d'une résidence au numéro 38, route d'Arlon, 1.000.000 d'euros supplémentaires sont prévus pour 2022. Le bourgmestre rappelle que cette résidence accueillera des logements communautaires. 450.000 euros sont prévus en 2022 pour l'aménagement d'une piste de skateboard en marge du terrain de beach-volleyball. 700.000 euros sont prévus pour l'installation de deux nouvelles toilettes publiques. Le bourgmestre explique que les toilettes seront installées près de l'église et près du terrain de beach-volleyball. 600.000 euros sont prévus pour l'aménagement du « Schoulgaart » (jardin scolaire) et du parc de l'indépendance. Nicolas Pundel explique que le « Schoulgaart » sera aménagé sur un terrain à côté du hall omnisports. 250.000 euros sont prévus pour l'aménagement de pistes cyclables. 300.000 euros sont aussi prévus pour la rénovation de la brasserie « Lion d'Or ». Le bourgmestre explique que les travaux nécessaires ont été discutés avec le nouveau gérant.

7.000 euros ont été dépensés en 2021 pour le cimetière forestier, 70.000 euros supplémentaires sont prévus pour 2022. Nicolas Pundel annonce que ce projet risque d'être retardé parce que le Ministère de l'Environnement pourrait exiger une étude d'impact environnemental. 40.000 euros ont déjà été investis dans la construction d'une nouvelle morgue au cimetière en 2021, 150.000 euros supplémentaires sont prévus en 2022. Nicolas Pundel annonce que ce projet sera présenté en février. 450.000 euros ont été dépensés en 2021 pour le réaménagement du lotissement « Piisch », 600.000 euros supplémentaires sont prévus pour 2022. Le réaménagement de la rue de Reckenthal a coûté 4.517.628 euros en 2021, 3.580.000 euros sont prévus en 2022. 3.100.000 euros ont été investis en 2021 dans l'acquisition d'immeubles bâtis, 9.500.000 euros sont prévus en 2022. Le bourgmestre

annonce que l'acquisition de plusieurs nouveaux terrains sera proposée prochainement au Conseil. 4.581.747 euros ont aussi été dépensés en 2021 pour l'acquisition de nouveaux logements sociaux PAP en 2021. Le même poste budgétaire sera doté de 368.738 euros en 2022. Le projet de construction du nouveau terrain de foot a coûté 150.000 euros en 2021, 2.500.000 euros sont prévus en 2022. 400.000 euros sont aussi prévus en 2022 pour la rénovation du terrain de foot synthétique existant. Nicolas Pundel explique que le gazon synthétique est abîmé et qu'il doit être remplacé.

Le poste budgétaire relatif au réaménagement de la pharmacie est fixé à 100.000 euros en 2022. Le bourgmestre explique que les travaux prévoient une nouvelle entrée ainsi que l'agrandissement de l'espace de stockage de la pharmacie. 492.838 euros ont été dépensés pour la rénovation du hall de karaté, du terrain outdoor et de l'accès depuis la rue de Reckenthal. 1.250.000 euros supplémentaires sont prévus pour 2022. 250.000 euros sont aussi prévus en 2022 pour l'aménagement d'un terrain de fitness outdoor au parc, à proximité de la maison communale.

Le bourgmestre Nicolas Pundel passe ensuite au relevé de personnel, tout en remarquant qu'il rentrera plus en détail sur ce sujet lors de la prochaine réunion du Conseil communal. La commune dispose de 112,31 postes à temps plein en 2022, ce qui équivaut à une masse salariale de 10.042.895 euros. Les dépenses pour remplacement de personnel par des entreprises privées s'élèvent à 1.200.000 euros pour 2021 et à 1.000.000 euros pour 2022. Le total des dépenses de personnel atteint ainsi 38.000.800 euros ou 26,4 % des dépenses ordinaires en 2022. Le bourgmestre estime qu'il s'agit d'un niveau de dépenses raisonnable.

Au niveau de la situation des réserves et emprunts, le fonds de réserve est actuellement doté de 9.045.755 euros. 3.867.474 euros supplémentaires seront versés au fonds jusqu'à la fin de l'année 2021. Le fonds sera donc doté de 12.923.233 euros en 2022. 7.646.453 euros supplémentaires sont disponibles grâce au Pacte Logement qui sera alimenté de 850.941 euros jusqu'à la fin de l'année 2021, atteignant ainsi un total de 8.497.398 euros fin 2022. Le total des réserves s'élève ainsi à 21.420.632 euros au 31 décembre 2022.

930.004 euros ont été remboursés sur l'emprunt de 6.875.411 euros en 2021, laissant ainsi la somme de 5.945.406 euros en 2022. Le bourgmestre remarque que la commune a aussi droit à des intérêts positifs de 18.249 euros en 2021. La dette communale se chiffre à 577 euros par habitant en 2022. La commune risque aussi de devoir payer des intérêts bancaires négatifs sur son compte courant à hauteur de 60.000 euros. Nicolas Pundel estime que la commune essaiera d'éviter autant que possible cette dernière dépense en utilisant les fonds concernés.

Le bourgmestre conclut sa présentation en rappelant les chiffres-clés des budgets. Au niveau du budget rectifié 2021, le total des recettes ordinaires s'élève à 43.044.903 euros et le total des dépenses ordinaires à 39.082.963 euros, arrivant ainsi à un boni propre à l'exercice de 3.961.939 euros. Le total des recettes extraordinaires s'élève à 1.062.629 euros et le total des dépenses extraordinaires à 17.473.638 euros, arrivant ainsi à un mali propre à l'exercice

de 16.411.008 euros. Le boni du compte 2020 se chiffre à 36.445.775 euros, le boni général à 40.407.715 euros. Après transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire, il reste un boni présumé de 23.996.706 euros à la fin 2021.

Au niveau du budget prévisionnel 2022, le total des recettes ordinaires s'élève à 44.244.073 euros et le total des dépenses ordinaires à 38.000.800 euros, arrivant ainsi à un boni propre de l'exercice de 6.243.273 euros. Le total des recettes extraordinaires s'élève à 3.065.000 euros et le total des dépenses extraordinaires à 29.734.771 euros, arrivant ainsi à un mali propre à l'exercice de 26.669.771 euros. Le boni présumé fin 2021 se chiffre à 23.996.706 euros, le boni général à 30.239.980 euros et le mali général à 26.669.771 euros. Après transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire, le boni définitif 2022 s'élève donc à 3.570.209 euros.

Le bourgmestre conclut sa présentation budgétaire en remerciant toutes les personnes impliquées dans l'élaboration du budget pour leur excellent travail. Le débat budgétaire aura lieu pendant la prochaine réunion du Conseil.

4 Approbation d'une convention avec le SICONA

Le Conseil communal est appelé à approuver une convention avec le SICONA Sud-Ouest dans le cadre du « Naturpakt », qui a été approuvée lors de la réunion du Conseil du 10 novembre 2021. L'échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) explique que la convention prévoit la mise à disposition d'un conseiller qui doit accompagner la commune lors de la définition et de la mise en œuvre d'une stratégie pour le Pacte Nature. La commune pourra recourir à ses services lors de l'élaboration de plans d'aménagement particuliers (PAP), ainsi que dans des domaines comme la protection du milieu rural, des forêts et des cours d'eau. Le conseiller aura également pour mission de développer la communication autour des mesures prises dans le cadre du Pacte Nature.

La convention prévoit une avance annuelle de 30.000 euros qui sera remboursée par l'État. Cela équivaut à 250 heures de travail. La convention sera valable pendant toute la durée du Pacte Nature, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2030.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) rappelle que sa fraction s'était abstenue lors du vote sur le Pacte Nature, mais souligne qu'elle salue néanmoins les objectifs concrets visés par le pacte. Elle se réjouit du fait que le pacte ait aussi comme objectif de renforcer la coopération entre communes dans le domaine de la protection de la nature. Elle annonce que, dans ces conditions, sa fraction pourra pleinement soutenir les mesures visées par le pacte. Le conseiller Laurent Glesener (DP) se rattache entièrement à cette vue.

La convention avec le SICONA est approuvée unanimement.

5 Confirmation de règlements temporaires de circulation

Le Conseil est appelé à approuver plusieurs règlements temporaires de circulation en relation avec des chantiers dans la rue du Kiem, la route d'Arlon, la rue Federspiel, la rue Thomas Edison, la rue du Bois et la rue des Carrefours.

Les règlements sont approuvés unanimement.

6 Approbation d'un acte notarié

Le Conseil est appelé à approuver un acte de cession gratuite de la société Stugalux S.A. à la commune. La cession concerne deux parcelles dans la route d'Arlon, d'une surface totale de 1,14 ares.

Le conseiller François Gleis (CSV) remarque que les deux parcelles correspondent en fait à la voie piétonne à cet endroit de la route d'Arlon. Il estime que de telles situations auraient dû être redressées depuis longtemps et il aimerait savoir combien d'endroits existent encore dans la commune où le trottoir se trouve sur des terrains privés. Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) explique qu'il existe probablement plus d'une centaine d'endroits où c'est le cas. Il estime que ce problème a été négligé dans le passé et explique que de tels dossiers se présentent souvent lorsqu'un permis de construire est demandé. La régularisation se fait alors au cas par cas.

L'acte de cession gratuite est approuvé à l'unanimité.

7 Approbation du budget de l'Office social pour l'année 2022

Le Conseil est appelé à approuver le budget 2022 de l'Office social de Strassen. L'échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) présente les chiffres-clés du budget. Au niveau des recettes ordinaires, 76.500 euros sont prévus sous l'article « autres créances diverses ». Il s'agit principalement d'avances remboursables de la part de la Caisse Nationale de Santé (CNS), du Fonds National de Solidarité et d'autres instances publiques. Un autre article de 6.000 euros représente le tiers payant social à rembourser par le bénéficiaire. Le total des remboursements se chiffre à 82.500 euros. Un poste à hauteur de 20.520 euros est dû en tant que participation aux frais administratifs et comme indemnité de personnel. 3.000 euros sont prévus comme indemnité pour Anne Reuter, pour son support administratif.

Deux articles à hauteur de 157.600 euros chacun correspondent à l'aide aux nécessiteux assurée par la commune et par l'État. 34.000 euros sont également comptabilisés en tant que dotation aux gains réalisés par la Loterie Nationale. L'Office National d'Inclusion Sociale (ONIS) contribue aussi à hauteur de 52.650 euros à la participation aux frais de personnel pour l'assistante sociale ARIS Tamara Maia Romao. Le total des recettes ordinaires s'élève ainsi à 519.970 euros.

Au niveau des dépenses ordinaires, il y a les avances remboursables mentionnées plus haut à hauteur de 76.500 euros, ainsi que les avances sur le tiers payant social à hauteur de 7.000 euros. Deux articles budgétaires de 4.980 euros et de 4.680 euros représentent les indemnités du président de l'Office social et les jetons de présence des membres. Les frais généraux à hauteur de 4.150 euros sont relativement faibles en raison de l'intégration partielle de l'Office social au sein de l'administration communale. 20.520 euros sont utilisés comme indemnité pour le support administratif par le secrétaire et le receveur communal, et 3.000 euros comme indemnité pour Anne Reuter. Un article budgétaire de 219.000 euros représente la mise à disposition d'un poste et demi pour assistantes sociales. Betty Welter-Gaul souligne que ces frais englobent aussi les remplacements en cas de maladie ou de maternité, ainsi que des services de support. Un article de 89.000 euros est prévu pour différentes aides offertes aux nécessiteux. Un article de 22.376 euros représente la part de la commune aux dépenses de l'épicerie sociale. Le total général des dépenses ordinaires s'élève ainsi à 519.956 euros.

Au niveau du budget rectifié de l'exercice 2021, il y a un total des recettes de 499.937 euros face à un total des dépenses de 495.230 euros. Le boni propre à l'exercice s'élève à 4.707 euros. Le boni du compte 2020 s'élève à 93.142 euros, le mali à 3.911 euros. Il en résulte un boni général de 769 euros au service ordinaire et de 93.142 euros au service extraordinaire, équivalent au boni présumé fin 2021.

Pour le budget de l'exercice 2022, le total des recettes est de 519.970 euros et le total des dépenses s'élève à 519.956 euros. Le boni propre à l'exercice s'élève à 13 euros. Le boni présumé fin 2021 est de 796 euros au service ordinaire et de 93.142 euros au service extraordinaire. Le boni général et le boni définitif sont de 809 euros au service ordinaire et de 93.142 euros au service extraordinaire.

L'échevin Betty Welter-Gaul conclut sa présentation du budget et donne ensuite quelques détails sur les activités de l'Office social en 2021. Sur les 260 dossiers traités, 157 ont été référés au conseil de l'Office social. 100 nouveaux dossiers ont été ouverts en 2021. 45 visites à domicile ont été effectuées et 487 personnes ont été accueillies dans les bureaux de l'Office social. De plus, 5 visites dans des institutions ont eu lieu. L'agente régionale d'inclusion sociale (ARIS) Tamara Maia Romao a actuellement 33 personnes à encadrer, dont 20 participent à une activité de stabilisation. 4 personnes bénéficient d'une dispense temporaire, et 8 personnes travaillent dans le cadre d'une activité d'utilité collective (TUC).

Le conseiller François Gleis (CSV) estime que le nombre de dossiers traités par l'Office social a fortement augmenté. Au vu de la forte croissance démographique avec bientôt plus de 11.000 habitants, il se félicite que la commune dispose de son propre Office social. Il estime que celui-ci n'offre pas seulement des aides financières, mais qu'il apporte aussi une aide précieuse à beaucoup de personnes face à des problèmes administratifs ou linguistiques. Il remercie les membres de l'Office social pour leur excellent travail.

Le conseiller Marc Fischer (DP) estime également que l'office accomplit un travail précieux. Il aimerait savoir combien d'habitants de Strassen utilisent régulièrement l'épicerie sociale « Croix Rouge Buttek » à Steinfort. L'échevin Betty Welter-Gaul promet de livrer ces informations prochainement. Le conseiller Marc Fischer annonce que, dans ce cas, il s'abstiendra du vote par principe. Il demande ces informations depuis cinq ans et n'a jamais reçu de réponse. Il est également d'avis que la participation à l'épicerie sociale devrait être réévaluée sur base de chiffres réels sur l'utilisation de cette offre par des habitants de Strassen. Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) souligne que ces chiffres existent bien et qu'ils ont déjà été discutés au Conseil. Il annonce que la commune compte éventuellement créer sa propre épicerie sociale à Strassen et explique que la maison « Kohnen » a aussi été achetée pour cette raison. La raison principale derrière ce projet n'est pas le fait que le « Croix Rouge Buttek » se trouve dans une autre commune, mais que le bâtiment qui accueille l'épicerie est dans un très mauvais état. Les clients de Strassen ont aussi été mécontents de l'offre de l'épicerie ce dernier temps. Toutes ces raisons ont renforcé la volonté du Collège échevinal de trouver une solution à Strassen. Le bourgmestre souligne aussi que les statistiques sur l'utilisation de l'épicerie n'ont jamais été dissimulées et qu'elles sont directement disponibles auprès de l'Office social.

Le secrétaire communal Christian Muller indique qu'actuellement au moins 50 habitants de la commune ont accès à l'épicerie sociale. Le conseiller Marc Fischer (DP) concède que ce chiffre a déjà été mentionné, mais souligne aussi qu'il demande des chiffres précis sur la fréquentation réelle depuis des années. Il est d'avis qu'une épicerie sociale est une structure très utile, mais exprime des doutes quant à l'utilité d'une telle structure en-dehors de la commune.

La conseillère Victoria El Khoury (LSAP) remercie tous les collaborateurs de l'Office social pour leur excellent travail. Elle salue le projet d'une épicerie solidaire à Strassen, ainsi que le fait que ce lieu sera conçu comme un véritable tiers-lieu d'intégration et d'inclusion permettant d'offrir de nombreuses activités au-delà d'un simple magasin. Elle est d'avis qu'un tel endroit pourra jouer un rôle important au niveau social et elle encourage le Collège échevinal à aller dans ce sens.

Le budget de l'Office social pour l'année 2022 est approuvé avec une abstention.

8 Décision dans le cadre de l'exercice d'un droit de préemption

Le Collège échevinal a reçu plusieurs demandes relatives à l'exercice du droit de préemption. Le bourgmestre explique que la première demande concerne une petite parcelle de seulement 0,40 are issue d'une cession. Le Collège échevinal propose de renoncer au droit de préemption. Le Conseil décide unanimement de renoncer au droit de préemption.

Une deuxième demande concerne un ensemble de terrains faisant partie d'un PAP existant dans la rue Marguerite Thomas-Clément. Le bourgmestre est d'avis que de tels cas sont

déliçats, car en dèpît d'un prix attractif, les terrains concernés sont vraisemblablement sur le point d'être vendus à des particuliers. Il estime que la commune ne devrait pas faire usage de son droit de préemption dans de tels cas. Le conseiller Laurent Glesener (DP) se rattache à cette position. Le conseiller Léandre Kandel (DP) estime que la responsabilité incombe au vendeur. Le Conseil décide unanimement de renoncer au droit de préemption.

9 Nominations et démissions au sein des commissions locales

Le Conseil est appelé à approuver plusieurs changements au sein des commissions locales.

Le Collège échevinal propose d'accepter la demande de démission de Jeanne Schneider de son poste de membre de la commission sportive et des associations locales. Le Collège échevinal propose d'accepter la demande de démission de Marion Schneider-Schetgen de son poste de membre de la commission sportive et des associations locales. Le Collège échevinal propose d'accepter la demande de démission de Carine Enders de son poste de membre de la commission sociale et du 3e âge. Le Collège échevinal propose de nommer Christian Muller au poste de secrétaire de la commission des loyers suite au départ à la retraite du fonctionnaire ayant occupé le poste auparavant.

Le bourgmestre remercie les membres sortants pour leur engagement et regrette que les départs de Jeanne Schneider et Marion Schneider-Schetgen aient été causés par des divergences de vue au niveau de l'organisation de travail au sein des commissions. La conseillère Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng) est d'avis que les démissions sont en partie fondées, car les membres des commissions ont de plus en plus souvent l'impression que leur implication dans les processus décisionnels n'est pas souhaitée. Ils sont souvent mis devant le fait accompli, sans pouvoir réellement influencer les choses. L'échevin Jean Claude Roob (LSAP) explique qu'il est normal que les nombreux activités et projets abordés dans les commissions concernent des sujets qui doivent être préparés à l'avance. Il estime que les membres des commissions peuvent se préparer à ces sujets puisqu'ils disposent de l'ordre du jour avant chaque réunion mensuelle de la commission. Lors de chaque réunion, il y a un point « divers » à l'ordre du jour, grâce auquel les membres peuvent librement aborder tout sujet qui leur tient à cœur et faire des propositions. Il invite tous les membres des commissions à profiter de ces possibilités. La conseillère Maryse Bestgen-Martin répond qu'il ne s'agit pas seulement de demander leur avis aux membres des commissions, mais de les impliquer dans le processus décisionnel depuis le début. Le conseiller Marc Fischer (DP) donne raison à Maryse Bestgen-Martin et estime que le fonctionnement des commissions devrait être revu. Il est d'avis que la participation citoyenne n'est pas réellement assurée actuellement. L'échevin Jean Claude Roob annonce qu'il ne s'oppose pas à ce que deux réunions mensuelles soient organisées pour les commissions. Le conseiller Marc Fischer estime que le fonctionnement des commissions en tant que tel doit être mis à l'ordre du jour des commissions. Jean Claude Roob ne voit pas d'obstacle à cela et promet que ce sera fait. La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) se rattache à la position de Marc Fischer et

de Maryse Bestgen-Martin. Elle est également d'avis qu'il faut impliquer les membres en vue d'une meilleure participation.

Toutes les démissions et nominations sont approuvées unanimement.

10 Urbanisme : Décision portant sur un lotissement de terrain

Le Conseil est appelé à approuver un lotissement de terrain concernant une parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 12/2773, Section A de Strassen, dans la rue Ignace Semmelweis. Le morcellement prévoit la création de deux parcelles de 3,89 ares chacune.

Le lotissement de terrain est approuvé unanimement.

11 Approbation d'un compromis de vente

Le Conseil est appelé à approuver le compromis de vente concernant la maison « Kohnen ». Le prix de vente des trois parcelles d'une surface totale de 5, 26 ares dans la rue des Romains s'élève à 2.119.000 euros.

Sur demande du conseiller Marc Fischer (DP), le Collège échevinal confirme que la maison doit accueillir la future maison solidaire de Strassen. La question de savoir si la maison pourra aussi accueillir une épicerie solidaire devra encore être débattue.

Le compromis de vente est approuvé à l'unanimité.

12 Divers

Le conseiller Marc Fischer (DP) demande s'il serait possible d'offrir une retransmission des réunions du Conseil communal via Internet. Le bourgmestre estime que c'est une possibilité dont la faisabilité devra être examinée. Marc Fischer remarque que les problèmes de circulation au niveau de l'échangeur de l'autoroute A4, au niveau de la route d'Arlon, ont atteint un niveau intolérable. Il est d'avis qu'il faudrait en analyser les raisons. Il remarque aussi que des mesures anti-bruit assez conséquentes ont récemment été mises en place dans la commune de Dudelange. Il estime que l'État devrait prendre des mesures similaires à Strassen et exige que le Collège échevinal augmente la pression sur le ministère dans ce dossier. Le Collège échevinal promet de faire cela. Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) explique qu'une nouvelle réunion avec des représentants du ministère a récemment eu lieu et que le message de la commune a été entendu. En dépit de cela, il n'est pas probable que des mesures soient prises à court terme.

L'échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) explique que l'État a l'intention d'ajouter une bande supplémentaire à l'autoroute pour le covoiturage. Pour cette raison, la réalisation de mesures anti-bruit n'est pas encore possible à l'heure actuelle.

Le conseiller François Gleis (CSV) se rattache à la position de Marc Fischer. Il estime que les problèmes de circulation risquent d'empirer à l'avenir à cause du pôle d'échange avec le réseau Luxtram prévu sur la route d'Arlon.

Le conseiller Laurent Glesener (DP) partage ces points de vue. Il doute par ailleurs que les projets d'agrandissement de l'autoroute soient réalisables et estime que la commune devrait insister sur l'installation de mesures anti-bruit. Laurent Glesener aimerait aussi savoir si les habitants de la commune auront accès à la maison de retraite qui est en train d'être construite dans la rue des Carrefours. L'échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) répond par la négative et explique qu'il s'agit d'une structure privée qui n'a pas encore de convention avec l'État.

La conseillère Victoria El Khoury (LSAP) explique que certains habitants de la Rue du Reckenthal se sont plaints de l'état déplorable de la route en raison du chantier. Elle aimerait savoir si la commune peut intervenir auprès de l'entreprise de construction pour essayer de résoudre ce problème. Le bourgmestre promet de faire suivre le message, mais souligne aussi qu'il s'agit d'un chantier très difficile et pénible pour les habitants de la rue.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) estime également que la commune devrait développer la démocratie participative en offrant la possibilité de suivre les réunions du Conseil via streaming vidéo sur Internet. La conseillère veut aussi attirer l'attention sur une récente discussion sur le réseau social « Hoplr » relative à la possibilité de créer un parc pour chiens dans la commune. Elle propose d'en débattre en commission. L'échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) explique que la commune avait déjà l'intention de réaliser un tel projet et qu'un terrain approprié avait été trouvé, mais que le projet n'a pas abouti en raison de l'opposition marquée des voisins. Martine Dieschburg-Nickels estime que le choix d'un site est effectivement délicat. Le bourgmestre estime que les membres du Conseil communal ne devraient pas s'impliquer dans de telles discussions sur « Hoplr » en tant que mandataires politiques.

Le conseiller Paul Klensch (LSAP) est d'avis qu'un parc pour chiens serait favorable pour le bien-être des canins et permettrait d'éviter que les chiens laissent leurs crottes dans d'autres endroits publics. L'échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) estime qu'une telle prescription est difficile à mettre en œuvre. Le conseiller Laurent Glesener (DP) est d'avis que la responsabilité incombe aux propriétaires des chiens.

La conseillère Claire Remmy (déi Gréng) est également d'avis que les réunions du Conseil devraient être retransmises en ligne. Sa fraction a d'ailleurs déjà proposé une telle solution par le passé. Le conseiller Paul Klensch se rattache à cette position. Il propose que la commune s'inspire des pratiques de la Ville de Luxembourg, qui sont exemplaires en la

matière. Le conseiller Marc Fischer estime qu'une telle solution est également dans l'intérêt d'une meilleure transparence, puisque les citoyens peuvent retracer exactement les discussions au sein du Conseil.

13 Affaires de personnel (huis clos)